



AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2022-172 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

AVIS PUBLIC est par la présente donné aux citoyens de Leclercville, que le conseil municipal adoptera à la prochaine séance du conseil le **7 mars 2022 à 20h**, le Règlement 2022-173 intitulé Règlement édictant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux, conformément aux exigences de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, la municipalité désire mettre à jour le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux selon les dispositions des lois en vigueur ;

L'objet de ce règlement est l'adoption d'un Code d'éthique et de déontologie pour les employés de la municipalité de Leclercville et énonce les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique, ainsi que les règles de déontologie qui doivent guider les employés de la municipalité.

Le présent code poursuit les buts suivants :

- Refléter les valeurs qui sont priorisées par la municipalité;
- Instaurer des normes de comportement qui favorisent l'intégration de ces valeurs dans le cadre du travail accompli par les employés;
- Prévenir les conflits éthiques et s'il en survient, aider à les résoudre efficacement et avec discernement ;
- Assurer l'application des mesures de contrôle aux manquements déontologiques.

Le projet de règlement est déposé au bureau municipal au 1014, rue de l'Église, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance sur les heures d'ouverture du bureau municipal. Le projet de règlement peut également être consulté sur le site internet de la municipalité.

Donné à Leclercville, le 24 février 2022

La directrice générale et greffière-trésorière,

Lucie Beaudoin, B. Sc., M. Env., MAP

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, LUCIE BEAUDOIN, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Leclercville, certifie sous mon serment d'office que l'avis ci-dessus a été affiché entre 8h et 16h, et mis sur le site internet le 24^e jour de février 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 24 février 2022.

Lucie Beaudoin, B. Sc., M. Env., MAP
Directrice générale et greffière-trésorière